

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20230612-23-095-AC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Publication : 16/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/095/AC

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

OBJET : ACTION CULTURELLE

Festa di a Scenza 2023 in Portivechju - Demande de subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 juin 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jacky AGOSTINI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Antoine LASTRAJOLI à Jeanne STROMBONI ; Santina FERRACCI à Janine ZANNINI ; Petru VESPERINI à Emmanuelle GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Georges MELA à Joseph TAFANI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'Action Culturelle de la Ville dans sa programmation annuelle s'inscrit naturellement dans les Appels à Projets initiés par la Collectivité de Corse.

La sensibilisation, la découverte, la valorisation et le partage des sciences et techniques sont au cœur des actions menées par l'Action Culturelle. En 2023, la ville de Portivechju proposera encore une fois une édition di Festa di a Scenza dont la thématique est « Sport et Sciences ».

Ainsi pour le montant total de la manifestation s'élève à 3.917,80 € TTC pour laquelle il est proposé de solliciter une participation de la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 80 % soit 3.134,24 €.

Il est proposé à l'assemblée d'en délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la candidature de la commune de Portivechju pour l'appel à projets « A Festa di a Scenza » auprès de la Collectivité de Corse (CDC) ainsi que la demande de subvention pour A Festa di a Scenza in Portivechju 2023 pour un montant estimé à 3.917,80 €.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération, comprenant des aides publiques totalisant un montant de 3.134,24 €, soit 80,00 % de la dépense, et réservant une part communale de 783,56 € TTC,

d'approuver la répartition des financements, en fonction des éligibilités de dépenses telles que décrites ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense TTC	100,00 %	3.917,80 €
Collectivité de Corse	80,00 %	3.134,24 €
Total des aides	80,00 %	3.134,24 €
Reste part communale TTC	20,00 %	783,56 €
Montant total de l'opération TTC		3.917,80 €

Le Maire est chargé de solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 4 : Les crédits de dépenses et de recettes correspondants feront l'objet des inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses

Chapitre 011 : Charge à caractère général.

Compte 60623 : Achats Alimentations

Compte 6232 : Fêtes et cérémonies.

Recettes

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations.

Compte 7472 : Subventions et participation des régions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

Grégory Susini 